

MINISTÈRE DES POSTES

249. Pensions et autres indemnités.—Allocations de commiseration aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du gouverneur en conseil, \$5,000.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

ACCORDS COMMERCIAUX

CHILI, BRÉSIL ET ARGENTINE—MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE CES TRAITÉS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je désire faire étudier l'article 9 du *Feuilleton*, puis les deux projets de résolutions inscrits sous la rubrique des avis de motion du Gouvernement relativement aux accords de commerce entre le Canada et les républiques de l'Amérique du Sud. La question a été étudiée à fond, je crois, et si l'article appelé a été réservé c'est pour une raison spéciale qui ne vaut plus en ce moment.

Je propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Chili, signée le 10 septembre 1941, et que la Chambre l'approuve.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING: Passons maintenant aux avis de motions du Gouvernement, le premier relativement à l'accord de commerce entre le Canada et le Brésil, et l'autre, à l'accord de commerce entre le Canada et l'Argentine. On se souviendra que ces deux projets de résolutions ont été étudiés en même temps que celui de l'accord de commerce entre le Canada et le Chili. Je propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et le Brésil, signée le 17 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'il est expédient que le Sénat et la Chambre des communes approuvent la convention de commerce passée entre le Canada et la République Argentine, signée le 2 octobre 1941, et que la Chambre l'approuve.

(La motion est adoptée.)

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé les conventions commerciales conclues avec le Chili, le Brésil et la république de l'Argentine et pour leur demander de les approuver.

(La motion est adoptée.)

(Sur la motion de M. Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures 54 minutes du soir.)

Mercredi 4 mars 1942.

La séance est ouverte à trois heures.

RESSORTISSANTS JAPONAIS

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose sur le bureau de la Chambre un exemplaire du décret du conseil constituant la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique et en indiquant les attributions et fonctions ainsi qu'un exemplaire du décret énumérant les membres du comité consultatif de ladite commission.

L'hon. GROTE STIRLING: Seront-ils consignés aux *Procès-Verbaux*?

Le très hon. MACKENZIE KING: On en a fait la demande. Je prie M. l'Orateur de donner les instructions voulues au greffier de la Chambre.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

*ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS—SASKATCHEWAN

M. CASTLEDEN:

1. Quel est le nombre de soldats-colons qui se sont établis en Saskatchewan sous la direction de la Commission d'établissement des soldats?
2. Quelle était la dette totale primitive des colons envers la Commission d'établissement des soldats?
3. Combien de ces premiers colons sont encore établis sur les terres?
4. Quelle était la dette primitive de ces colons qui sont encore sur les terres?
5. Quelle est la remise totale versée par ceux qui sont encore sur les terres?
6. Quelle est la dette actuelle de ceux qui sont encore sur les terres?

L'hon. M. CRERAR: Je désire faire une observation au sujet de la réponse à cette question. Vu le travail considérable qu'entraînerait la préparation des réponses aux questions nos 4 et 5, le directeur de l'établissement des soldats a communiqué, me dit-on, avec l'ho-